



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex
Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78
Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17
Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00
Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs
Permanence sur rendez-vous

STE Modification : ACTIVITE (Etablissement principal, secondaire ou complémentaire)

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

Rappel: La notion d'établissement secondaire s'applique aux entreprises dont le siège est situé hors de la circonscription.

Pièces à produire au CFE

1- Pour le changement d'activité d'un établissement, secondaire ou complémentaire

- Un formulaire M2 avec les 3 feuillets, dûment rempli et signé
- Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne, **(Original)** + Copie de la pièce d'identité du mandataire
- Si établissement secondaire, extrait original du K-BIS datant de moins de 3 mois (Original)

COUTS DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce)

Modification d'activité	
Modification (Etablissement secondaire + coût notification)	39,94 €
Modification Etablissement complémentaire	56,70 €